

Délibération du Conseil Municipal

D.2022-78

ACTE : 4.1.3

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 21 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME GAUCHET A MME. BASSO-GUICHARD,
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusés / Absents : MMES BOUCIER, ET NEGRE, M. BADOE,

Secrétaire : M. FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 16/09/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS**

VU le code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait à compter du 1^{er} octobre 2022 de supprimer les emplois suivants :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Agent de Maîtrise	Service cantine / garderie/ménage	18
1	Adjoint technique	Service cantine / garderie/ménage	28

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré : à l'unanimité :

Sous réserve de l'avis du Comité technique,

- **ADOpte** les propositions ci-dessus ;
- **CHARGE** le Maire de l'application des décisions prises.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François Le Moing